

Le devenir des exploitations agricoles : enseignements issus des évolutions observées au début de la décennie 2000

Une concentration croissante de l'activité agricole depuis 40 ans

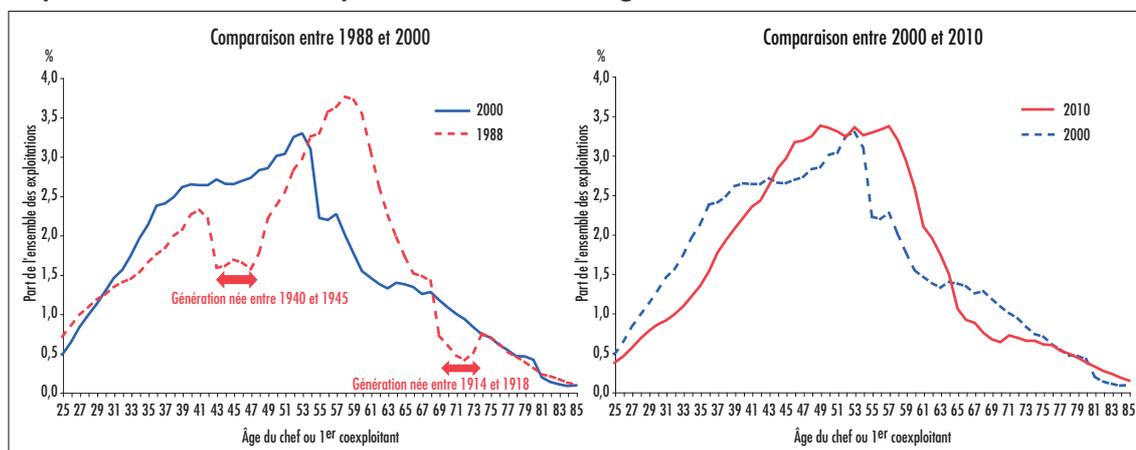
Depuis 40 ans, l'activité agricole tend à se concentrer dans des exploitations de moins en moins nombreuses dont la superficie moyenne s'accroît. Entre 1970 et 2010, le nombre d'exploitations s'est très fortement réduit (- 70 %) tandis que la surface agricole utilisée (SAU) ne baissait que plus faiblement (- 10 %). La SAU moyenne des exploitations a ainsi triplé, passant de 19 hectares (ha) en 1970 à 56 ha en 2010. Les petites exploitations de moins de 20 ha, qui utilisaient 1/4 de la SAU en 1970, n'en exploitent plus que 5 % en 2010.

Ce phénomène de concentration s'est accéléré entre 1988 et 2000, période au cours de laquelle un grand nombre d'agriculteurs sont partis en retraite libérant ainsi les terres qu'ils exploitaient. Un ensemble de mesures législatives a en effet favorisé ces départs en retraite entre 1988 et 2000 : abaissement progressif de l'âge minimal de départ de 65 à 60 ans pour les exploitants agricoles entre 1986 et 1990, instauration d'une préretraite en mesure d'accompagnement

de la réforme de la politique agricole commune en 1992 concernant les agriculteurs âgés entre 55 et 59 ans, revalorisation des retraites agricoles à partir de 1994...

Le nombre important de départs à la retraite sur cette période s'est traduit par un rajeunissement des chefs d'exploitation (graphique 1) et par une forte augmentation de la taille des exploitations (graphique 2). L'âge moyen des chefs d'exploitation est ainsi passé de 51 ans à 49,5 ans entre 1988 et 2000. Le rachat ou la location des terres libérées a contribué à la hausse des surfaces exploitées par les chefs d'exploitations de moins de 60 ans : leur surface agricole moyenne est ainsi passée de 33 ha en 1988 à 50 ha en moyenne en 2000. Entre 60 et 65 ans, la taille moyenne des exploitations a en revanche diminué. En effet, l'abaissement de l'âge légal de départ à la retraite a permis à de nombreux chefs d'exploitations de cette tranche d'âge de faire le choix de partir à la retraite en ne conservant plus qu'une parcelle de subsistance : 60 % des agriculteurs exploitants âgés entre 60 et 65 ans étaient ainsi retraités en 2000, contre 48 % en 1988.

Graphique 1
Répartition des chefs d'exploitation selon leur âge



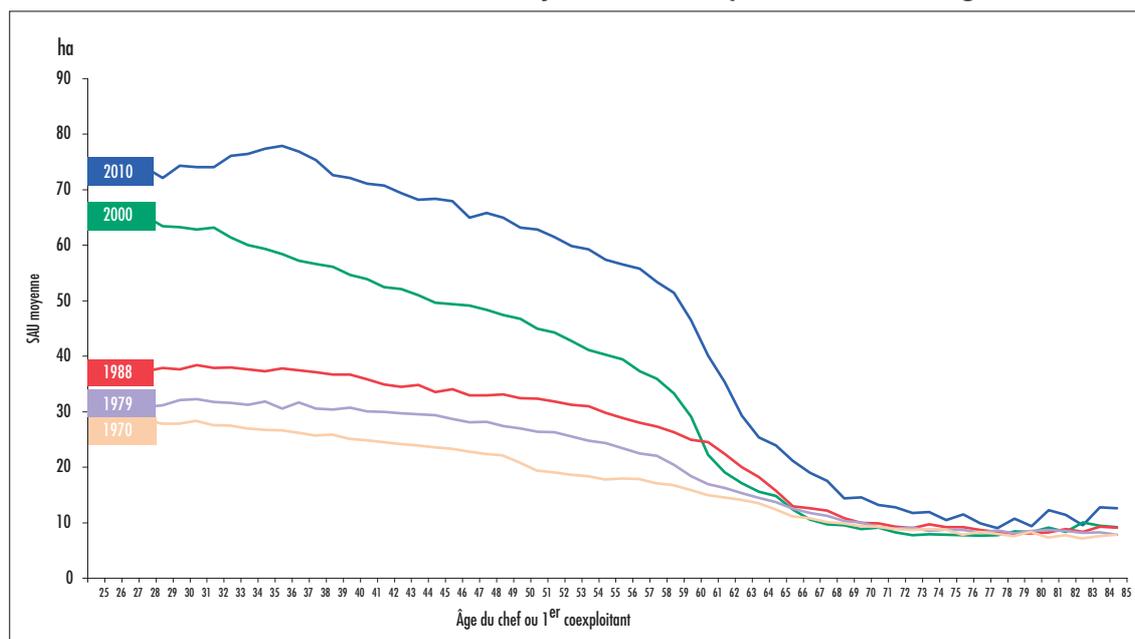
Source : Agreste – Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010

Champ : France métropolitaine

L'émergence des formes sociétaires à partir des années 70 a également concouru à l'augmentation de la taille des exploitations. Ces statuts juridiques (Gaec et EARL notamment) permettent aux agriculteurs de protéger leur patrimoine privé en cas de faillite de l'exploitation, limitant ainsi les risques financiers personnels encourus par un agriculteur qui

choisirait l'agrandissement. La création du statut des EARL à partir de 1985 s'est de fait traduite par un développement rapide des formes sociétaires. Entre 1988 et 2000, le nombre de formes sociétaires a doublé et leur poids dans l'ensemble des exploitations a triplé pour atteindre 18 % des exploitations agricoles en 2000.

Graphique 2
Évolution entre 1970 et 2010 de la SAU moyenne d'une exploitation selon l'âge de son chef



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste – Recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010

La concentration des moyens de productions agricoles s'est poursuivie entre 2000 et 2010, la SAU moyenne s'accroissant pour l'ensemble des classes d'âge (graphique 2). Cette augmentation concerne cette fois également les plus de 60 ans car l'effet mécanique d'abaissement de 65 à 60 ans de l'âge minimal de départ à la retraite, qui caractérisait la période précédente, ne joue plus sur cette période. Entre 2000 et 2010, l'âge moyen des chefs d'exploitation passe de 49,5 ans à 51 ans. La part des chefs d'exploitations âgés de 45 à 65 ans augmente tandis que celle des moins de 40 ans diminue. Alors qu'elle détenait près de 40 % de la SAU en 2000, la génération des chefs de moins de 40 ans n'en possède que 26 % dix ans plus tard. Les plus de 45 ans, quant à eux, exploitent près de 60 % de la SAU en 2010 contre 45 % en 2000.

La trajectoire des exploitations agricoles à l'horizon de 7 ans, au début des années 2000

Le processus de transmission des exploitations peut conduire à modifier la physionomie de l'agriculture française tant sur le plan structurel (taille, nombre, statut juridique des exploitations...) qu'en termes de pratiques agricoles. Au départ d'un agriculteur, plusieurs cas de figure sont possibles pour l'avenir de l'exploitation dont il avait la direction. L'exploitation peut être reprise dans son intégralité soit dans le cadre d'une succession familiale, soit par la reprise d'une personne qui y travaillait déjà, soit par la venue d'un nouvel agriculteur. Elle conserve alors ses parcelles et tout ou partie de ses activités agricoles précédentes. Dans d'autres cas, la reprise est réalisée par un agri-

culteur déjà à la tête de sa propre exploitation dont il souhaite l'agrandissement par la mise en valeur de nouvelles terres. Suite au départ du chef, l'unité de production que constitue l'exploitation peut également être arrêtée. Les terres sont démantelées pour devenir différentes entités propres, ou bien sont reprises par plusieurs autres exploitations déjà existantes. Enfin, dans quelques cas, l'exploitation peut disparaître faute de repreneur potentiel ou par volonté de l'agriculteur propriétaire. Les terres perdent alors leur usage agricole en redevenant des espaces naturels ou en étant transformées en espaces artificialisés (constructions, routes, chantiers...).

Le suivi d'un échantillon d'exploitations à partir du recensement agricole de 2000 et des enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007 permet d'analyser la trajectoire des exploitations sur une période de 7 années. Plusieurs grands types de trajectoires sont ici distingués :

Cas 1a - Exploitations pérennes sans changement du chef, toujours actif :

⇒ *Les exploitations ont poursuivi leur activité agricole en l'état (c'est-à-dire sans être reprise par une autre ou morcelée en plusieurs exploitations) et le chef, toujours actif, est resté à la tête de son exploitation entre 2000 et 2007.*

Cas 1b - Exploitations sans changement du chef devenu retraité :

⇒ *Les exploitations ont poursuivi au moins une partie de leur activité agricole et le chef est devenu retraité au cours des 7 années tout en restant à la tête de son exploitation. Ces exploitations ont généralement vu leur activité fortement diminuer et leur SAU réduite, l'agriculteur lors de son passage en retraite ayant cédé une partie de l'exploitation pour n'en conserver qu'une parcelle.*

Cas 2 - Exploitations pérennes avec changement de chef :

⇒ *Les exploitations ont poursuivi leur activité agricole en l'état (c'est-à-dire sans être reprise par une autre ou morcelée en plusieurs exploitations) et un changement de chef d'exploitation est intervenu entre 2000 et 2007.*

Cas 3 - Exploitations englobées :

⇒ *Les exploitations sont toujours en activité en 2007 mais ont été reprises par une autre exploitation.*

Cas 4 - Exploitations morcelées :

⇒ *Les exploitations sont toujours en activité en 2007 mais ont été dispersées en plusieurs autres.*

Cas 5 - Exploitations vacantes :

⇒ *Les exploitations n'ont pas eu d'activité agricole en 2007.*

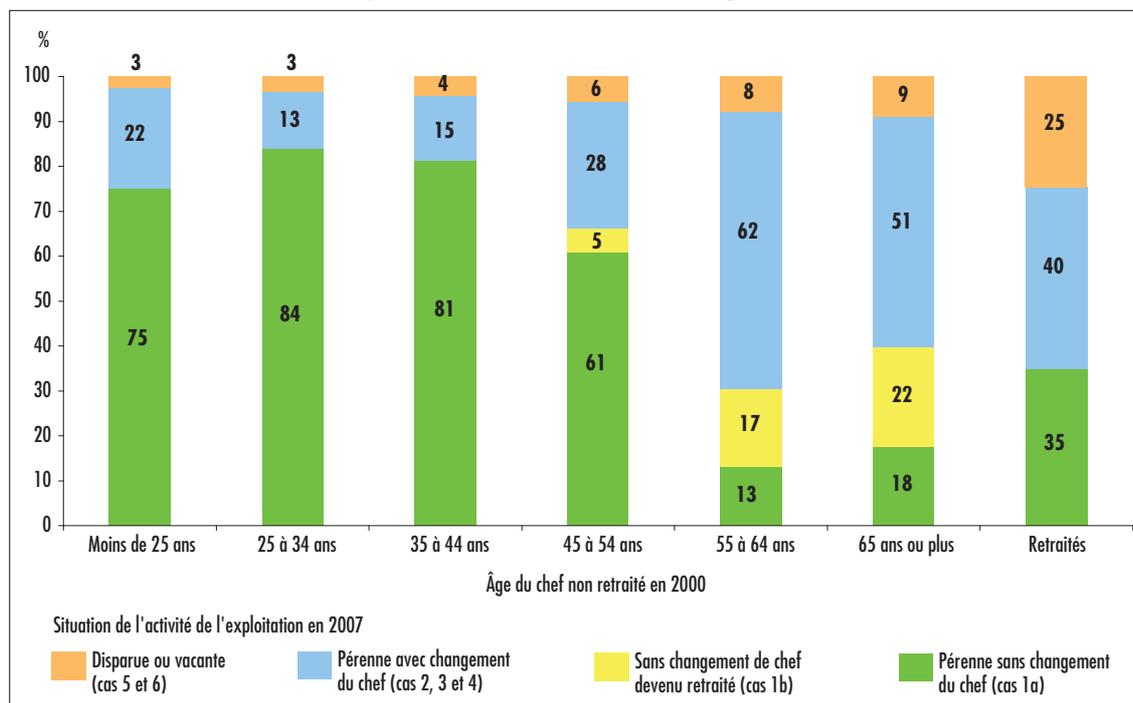
Cas 6 - Exploitations disparues :

⇒ *Les terres des exploitations de 2000 ont un usage non agricole en 2007.*

À noter que ces différents types de trajectoires peuvent s'analyser différemment selon que l'on s'intéresse au devenir d'une exploitation ou à celui de ses activités. L'exploitation peut être considérée comme pérenne en tant qu'entité dans les cas 1a et 2, alors que l'on peut considérer son activité pérenne dans les cas 1a, 2, 3 et 4. Toutefois, le suivi effectué dans ces enquêtes ne permet pas d'apprécier dans quelle mesure l'activité agricole a été pérennisée ou non. En effet, le devenir de l'exploitation est statué en fonction de la situation des terres sur lesquelles se situe le siège de l'exploitation. Aussi, dans les cas 1b et 4, une partie des terres de l'exploitation d'origine a pu perdre son usage agricole lors de la cession. Et inversement, lors de la disparition de l'exploitation, une ou plusieurs parcelles ont tout de même pu conserver une activité agricole.

Graphique 3

Situation de l'activité des exploitations en 2007 selon l'âge du chef en 2000



Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

Source : Agreste - Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

Trois principaux types de transmission peuvent être distingués : les transmissions alors que le chef a moins de 55 ans, celles liées à son départ à la retraite et enfin celles effectuées alors que le chef était déjà retraité tout en demeurant à la tête d'une exploitation :

- les transmissions en cours d'activité sont peu fréquentes, la grande majorité des chefs de moins de 55 ans restant à la tête de leur exploitation (graphique 3). Les disparitions d'exploitations lorsque le chef a moins de 55 ans sont encore plus marginales. Alors que pour les chefs d'exploitation âgés entre 25 et 45 ans, le taux de maintien sur l'exploitation à l'horizon de 7 ans est supérieur à 80 % et relativement stable, les plus jeunes d'entre eux sont toutefois moins nombreux à rester à la tête de leur exploitation : seuls 75 % des chefs de moins de 25 ans continuent à diriger leur exploitation au cours des 7 années de suivi. Ces derniers sont proportionnellement plus nombreux à quitter la tête de l'exploitation (22 %), exploitation qui, dans la majorité des cas, est englobée par une exploitation déjà existante (annexe 1a) ;
- les transmissions au cours des 7 années de suivi sont plus fréquentes pour les chefs âgés

de 55 ans et plus en 2000 et non retraités : 60 % d'entre eux ont transmis leur exploitation à l'horizon de 7 ans, une fois sur deux en connaissant une restructuration (englobement ou morcellement de l'exploitation initiale), une fois sur deux en restant « en l'état » (sans restructuration majeure). En 2007, ils ont en effet atteint ou dépassé l'âge minimum légal de départ à la retraite. Dans 8 % des cas, l'exploitation a disparu et dans 30 % des cas, ces agriculteurs sont restés à la tête de leur exploitation, plus de la moitié ayant toutefois pris leur retraite (graphique 4 et annexe 2) ;

- un agriculteur à la retraite peut en effet être autorisé à poursuivre ses activités agricoles s'il n'exploite qu'une petite parcelle dite de « subsistance » dont la superficie est fixée par le schéma directeur départemental des structures agricoles, dans la limite maximale de 1/5^e de la surface minimum d'installation (SMI). S'il connaît des difficultés pour céder son exploitation en pleine propriété ou en location, il peut également être autorisé, par décision préfectorale et après avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, à poursuivre temporairement son activité tout en percevant sa retraite.

Les exploitations dirigées par des retraités (agricoles ou non agricoles) ont un taux de disparition à l'horizon de 7 ans supérieur aux autres : une sur quatre disparaît, la terre de l'exploitation perdant alors son usage agricole. Ces exploitations représentent la moitié des 60 000 disparitions ou vacances d'exploitations estimées sur la période 2000-2007. Les parcelles des agriculteurs restés à la tête de leur exploitation après leur retraite sont toutefois

généralement de taille très limitée : 6 ha en moyenne. La petite taille des surfaces en jeu conduit ainsi à circonscrire l'impact de ces disparitions à hauteur de 25 % de la surface agricole totale disparue ou non exploitée (tableau 1). Par ailleurs, 40 % des exploitations dirigées par des retraités ont fait l'objet d'une reprise à l'horizon des 7 ans, trois fois sur quatre dans le cadre d'un agrandissement des terres d'une autre exploitation.

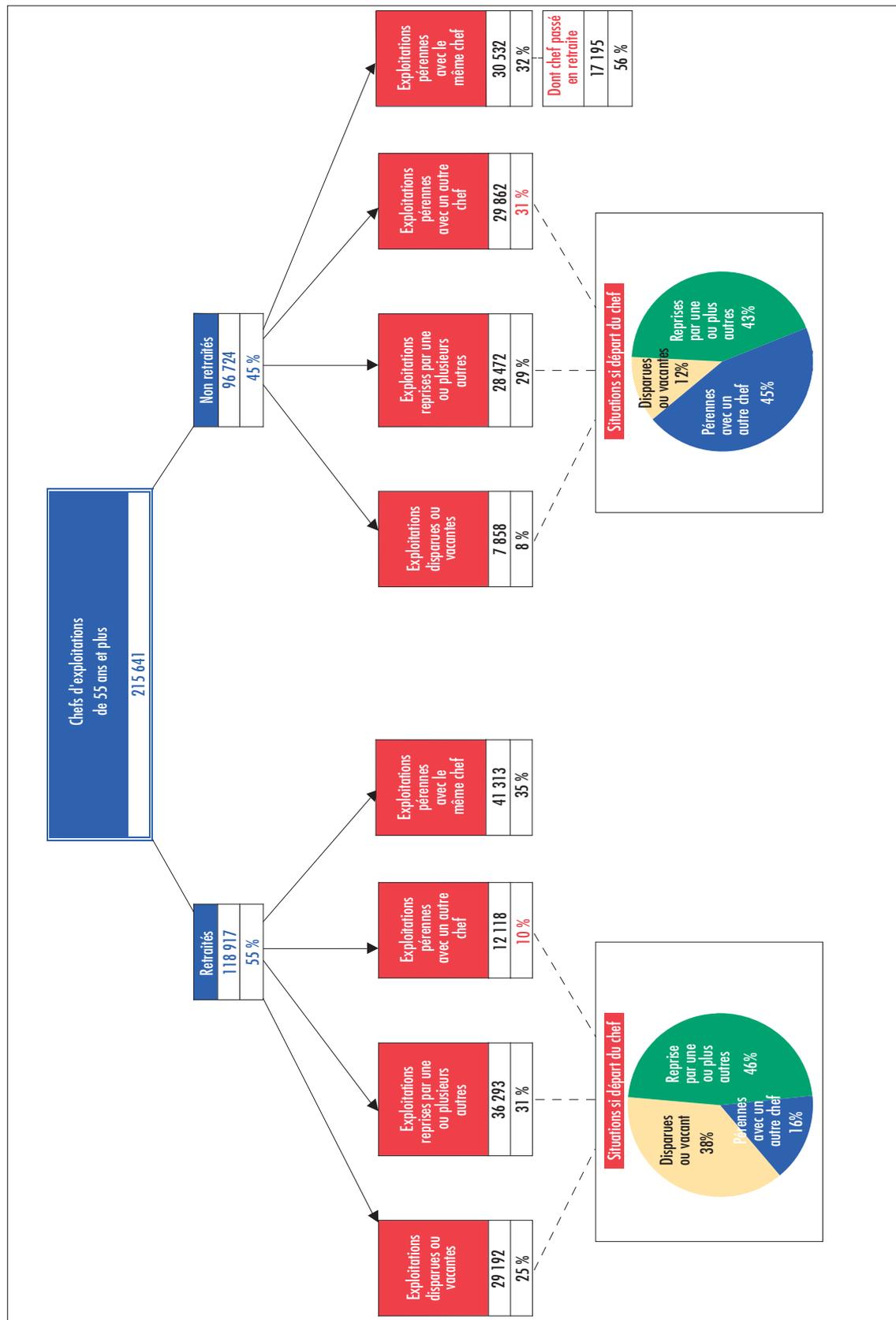
Tableau 1
Devenir à 7 ans des exploitations selon les caractéristiques de leur chef en 2000

Caractéristiques du chef en 2000	Ensemble des exploitations de 2000			Devenir de ces exploitations en 2007								
				Disparue ou vacante			Reprise			Pas de changement de chef		
	Part du total exploitation %	SAU moyenne ha	Part du total SAU %	Part du total exploitation %	SAU moyenne ha	Part du total SAU %	Part du total exploitation %	SAU moyenne ha	Part du total SAU %	Part du total exploitation %	SAU moyenne ha	Part du total SAU %
Moins de 55 ans	67	53	84	36	9	51	45	46	58	82	57	94
55 ans ou plus (actifs non retraités)	15	39	13	13	11	25	30	46	37	8	34	5
Total actifs	82	51	97	49	9	76	75	46	95	90	56	99
Retraités	18	6	3	51	3	24	25	8	5	10	6	1
Total	100	43	100	100	6	100	100	37	100	100	50	100

Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.
Source : Agreste - Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

Graphique 4

Comparaison du devenir à 7 ans des exploitations dirigées par un chef de 55 ans ou plus selon qu'il soit retraité ou non



Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

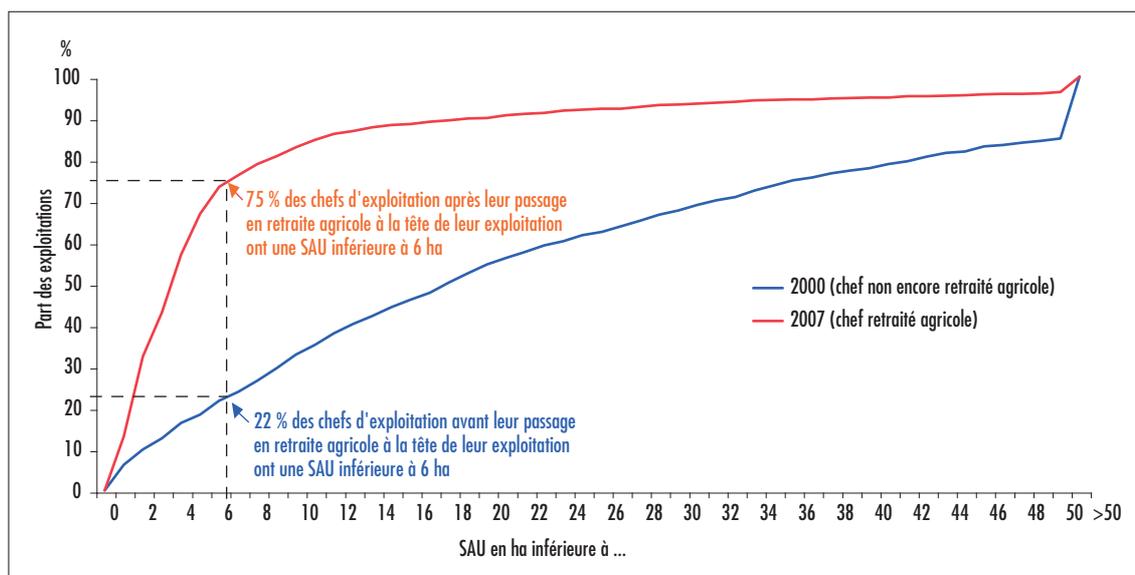
Source : Agreste - Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

Le devenir des terres des exploitations dont le chef devient retraité

Le suivi des exploitants qui demeurent à la tête de leur exploitation après avoir pris leur retraite agricole entre 2000 et 2007 révèle de fortes variations de la SAU qu'ils exploitent avant et après la prise de leur retraite. La surface médiane de ces exploitants encore actifs en 2000 s'élève à 18 ha pour chuter aux alentours de 4 ha en 2007 pour les chefs ayant pris leur retraite agricole sur l'exploitation entre 2001 et 2007. Alors que seuls 22 % d'entre eux exploitaient moins de 6 ha de surface agricole avant leur retraite, ils sont désormais les trois quarts dans cette situation une fois passés à la retraite (graphique 5).

Au moment de leur départ en retraite, ces agriculteurs ont en effet cédé la majeure partie des parcelles qu'ils exploitaient et ne conservent qu'une petite parcelle essentiellement dans un but d'autoconsommation familiale en complément de leur pension agricole¹. Les plus importantes variations de SAU concernent bien évidemment les exploitants qui étaient à la tête des plus grandes exploitations avant leur retraite (annexe 1c) : 73 % de ceux à la tête de plus de 20 ha de SAU exploitent moins d'un quart de leur surface initiale après leur retraite agricole.

Graphique 5
Comparaison de la SAU des exploitations avant et après le passage en retraite agricole de leur chef



Champ : Exploitations dont le chef non retraité en 2000 est passé en retraite agricole entre 2001 et 2007 en demeurant à la tête de l'exploitation.

Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

Source : Agreste - Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

1. La façon dont s'est opérée cette cession n'est toutefois pas renseignée dans les recensements et les enquêtes structures.